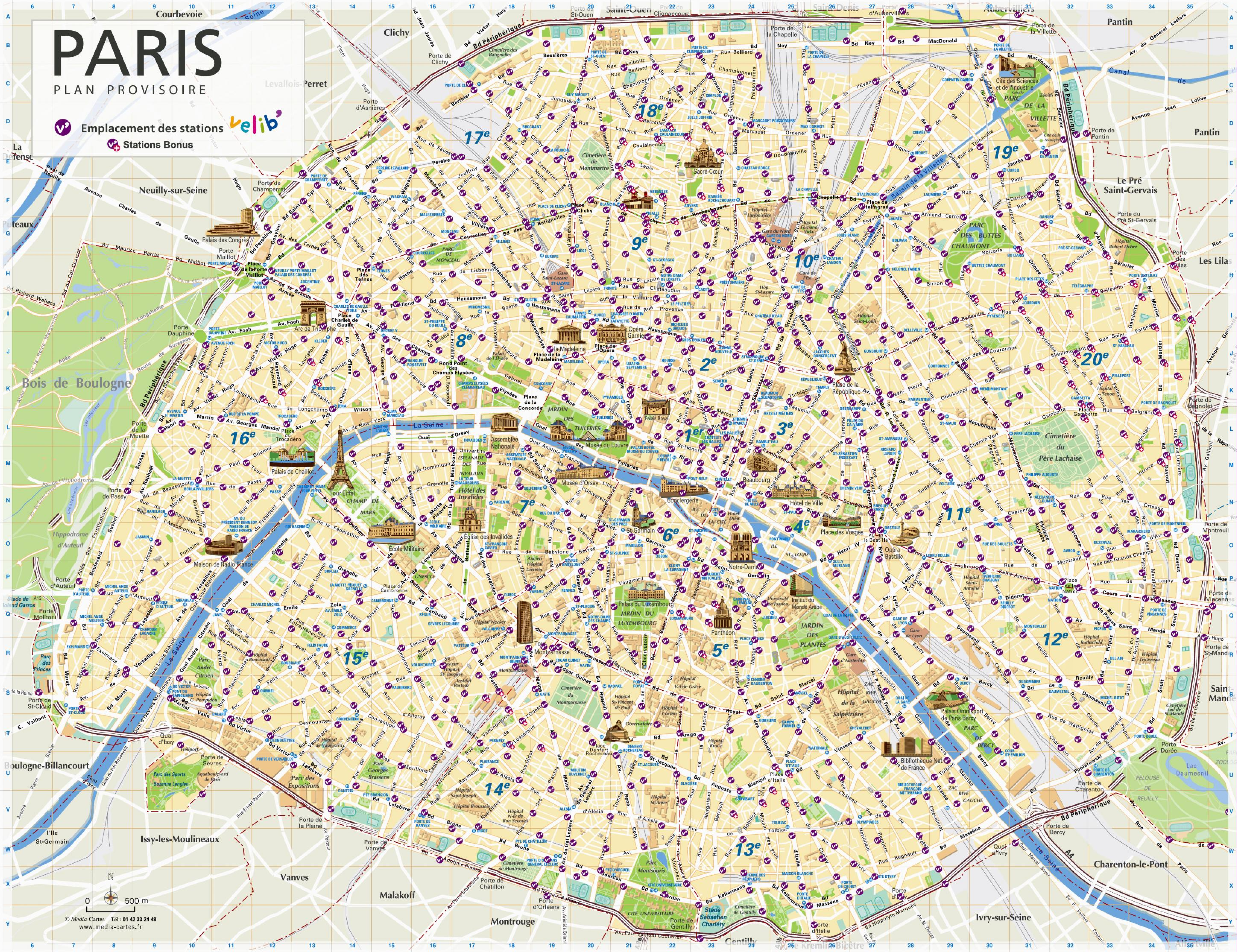


MAIRIE DE PARIS

Pour circuler en toute... lib'erté

Bien raccrocher son vélo

Seul un vélo bien raccroché garantit la bonne clôture du trajet.



Abonnés 1 an

Lorsque vous dépassez pour la première fois les 30 premières minutes gratuites de votre trajet, vous devez créditer votre compte à la borne, sur internet ou en contactant le centre d'appel. Vous serez ainsi autorisé à louer de nouveau un vélo. Sachez que vous pouvez consulter l'état de votre compte Vélib' à la borne de chaque station ou sur velib.paris.fr

Abonnés 1 jour ou 7 jours avec un passe NAVIGO®

Une fois votre abonnement souscrit, vous devez retirer votre vélo directement à son point d'attache en passant votre passe NAVIGO® devant le voyant lumineux vert.

Si l'un de vos trajets devait dépasser les 30 minutes,

le tarif de chaque demi-heure supplémentaire serait directement débité sur votre compte bancaire.
Sachez que vous pouvez toujours consulter l'état de votre compte Vélib' à la borne de chaque station ou sur velib.paris.fr

A tous les abonnés

Veillez à bien raccrocher votre vélo à son point d'attache à la fin de votre trajet. Pour cela, une fois le vélo raccroché, vous devez entendre un signal sonore tandis que le voyant lumineux passe au vert. Ainsi, la fin de votre trajet sera parfaitement enregistrée.

Information

Pour toute information sur le service Vélib', consultez velib.paris.fr ou appelez le info 01 30 79 79 30 (prix d'un appel local).

Prendre un vélo avec sa carte d'abonnement ou son passe NAVIGO®



Prendre un vélo avec son ticket 1 jour ou 7 jours



ATTENTION : éviter de réenclencher le vélo malencontreusement. Tirer le vélo en arrière uniquement.

velib'
MAIRIE DE PARIS

NAVIGO® est une marque du STIF.

D'autres informations sont disponibles au dos de ce support.

EUtouring.com
© Reproduced with permission